



## PLAN D'ACTION – RISQUES INHÉRENTS AU LIEU DE TRAVAIL

Votre plan d'action pour le contrôle des **risques des espaces clos** doit suivre les étapes suivantes :

### 1) Identification et évaluation des risques

- a) Préparez un inventaire de tous les espaces clos du lieu de travail. Vérifiez les espaces suivants :
  - i. Tous les édifices en procédant à une inspection régulière et par la suite en vérifiant les plans certifiés tel que bâti. Recherchez les aires de services de équipements mécaniques, électriques ou électroniques, les systèmes de ventilation et sanitaires ainsi que les équipements fonctionnant à l'essence ou au gaz
  - ii. Les constructions spéciales tel que salles de pompes, entrepôts spécialisées et aires de travaux.
  - iii. Les terrains et espaces des services autour des édifices en recherchant des trous d'homme, des accès de service ou autres espaces à accès restreint.
  - iv. Tous les grands équipements tels que réservoirs et fournaies à l'intérieur desquels un travailleur pourrait entrer pour des travaux de réparation ou d'entretien.
- b) Identifiez les risques potentiels. Sources d'information :
  - i. les sites web des organismes de santé et sécurité,
  - ii. la Loi sur la santé et la sécurité et ses règlements
  - iii. les directives du Ministère du Travail de l'Ontario.
- c) Faites une analyse de la sécurité auprès du travailleur et du poste de travail en consultation avec les membres du service de l'entretien.
  - i. Identifiez les risques spécifiques de chaque espace clos identifiée;
  - ii. Vérifiez les procédures là où l'entrée dans ces espaces est requis.

Note : Si l'identification et l'évaluation des risques indique la présence d'un risque potentiel, les dispositions suivantes doivent être adoptées :

### 2) Révision des politiques et procédures existantes concernant les espaces clos.

Si les politiques et procédures sont à jour et adéquates, aucune autre action n'est requise.

### 3) Mettre en place un programme de contrôle des risques

- a) Politiques et procédures écrites
  - i. Réalistes et mesurables
  - ii. Ayant pour objectif de rencontrer les exigences législatives et de santé et sécurité tout en rencontrant les besoins opérationnels de votre organisation.
- b) Mettre en place des procédures sécuritaires et des directives spécifiques à chaque espace clos.
- c) Développer des procédures de mesures des conditions environnementales de tout espace clos pour lequel l'analyse des risques a démontré que les travailleurs peuvent être exposés à des dangers.



- d) Mettre en œuvre un programme de contrôle incluant :
  - i. Un système de permis d'entrée;
  - ii. Les équipements de protection personnelle;
  - iii. Un système de verrouillage;
  - iv. Les équipements de secours.

**4) Établir les critères d'information et de formation**

Établir des critères visant à s'assurer que tous les travailleurs reçoivent l'information et la formation requise concernant les risques et les procédures de leur lieu de travail.

**5) Établissez des procédés qui encouragent la participation.**

Obtenez la participation des travailleurs à la révision, l'évaluation et la planification des procédés touchant les espaces clos qui les touchent de près.

Pour identifier les moyens les plus efficaces de contrôler les risques, vous devez prendre en considération les façons par lesquelles **les travailleurs, les équipements, les matériaux, l'environnement et les procédés** contribuent ou sont affectés par ces risques. Il arrive souvent que des expertises spécifiques soient requises pour évaluer et planifier les procédés ou les corriger. N'hésitez pas à consulter les travailleurs qui oeuvrent dans les endroits concernés, des spécialistes externes et votre consultant de l'ESAO.

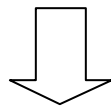


**Annexe A**

**Un résumé des trois étapes de contrôle des risques des espaces clos**

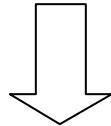
**RECONNAISSANCE – Détermination du risque**

- ▶ Définir les espaces clos
- ▶ Faire l'inventaire des espaces clos
- ▶ Rapports d'inspections du lieu de travail
- ▶ Rapports sur les blessures et les maladies
- ▶ Analyse du risque
- ▶ Observations



**ÉVALUATION – Évaluation en regard des normes**

- ▶ Lois
- ▶ Normes du ministère du Travail
- ▶ Normes professionnelles Recommandations/lignes directrices
- ▶ Politiques et procédures sur le lieu de travail
- ▶ Fabricants et fournisseurs



**CONTRÔLE – Élimination ou réduction du risque**

**Emplacements**

- ▶ À la source
- ▶ En cours de route

**Mesures de contrôle**

- ▶ Ingénierie
- ▶ Méthodes de travail
- ▶ Administratives
- ▶ Équipements de protection personnelle

Pour identifier les moyens les plus efficaces de contrôler les risques, vous devez prendre en considération les façons par lesquelles **les travailleurs, les équipements, les matériaux, l'environnement et les procédés** contribuent ou sont affectés par ces risques.